

1989 - 1999

Analyse du redressement financier de la Ville d'Alençon

Le 2 novembre 1999

Depuis 10 ans, la ville d'Alençon s'est engagée dans une politique résolue d'assainissement de ses finances. Aujourd'hui, elle recueille les fruits de ses patients efforts.

L'attribution de la Marianne d'or vient saluer la conduite d'une saine gestion qui a notamment permis :

la maîtrise inégalée des coûts de fonctionnement,
la forte croissance de l'autofinancement,
la maîtrise de la dette,
l'allègement sensible de la fiscalité,
l'accroissement considérable des crédits d'équipement.

1/ La maîtrise inégalée des coûts de fonctionnement

Avec une forte rationalisation des coûts de fonctionnement. Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement ont-elles régressé sur la période 1989/1998 :

1989	156,8 millions de francs
1998	117,9 millions de francs

A compétences égales, les dépenses de fonctionnement se seraient élevées à 166,4 millions de francs en 1998 soit une progression de seulement 6,12 % en 9 ans, soit une moyenne annuelle de 0,68 %.

A compétences égales, les dépenses de personnel se sont accrûes de 4,89 % en 9 ans.

Cette rigueur de gestion a permis de dégager les marges de manoeuvres nécessaires à des choix politiques ambitieux qui se sont notamment traduits par une progression entre 1989 et 1998 de la subvention au C.C.A.S. de 86,93 %, des crédits pour les maisons de Quartier de 59,37 % et globalement du budget social de 65,54 %.

Les subventions aux associations, hors Centre communal d'action social (CCAS) ont progressé de 47 % sur la même période.

Ces diverses augmentations sont à comparer avec la progression du revenu moyen par habitant des Alençonnais entre 1989 et 1998 qui s'établit à 40,15 %.

2/ La forte croissance de l'autofinancement,

(Epargne disponible pour financer les dépenses d'équipement)

1989	260.000 F
1999	12.500.000 F
(les 12 millions ont été atteints en 1992 et maintenus depuis cette date).	

L'autofinancement a été multiplié par 48 entre 1989 et 1999.

En 1999, le taux d'épargne de la Ville d'Alençon est supérieur au double de la moyenne de la strate.

Compte tenu de l'absence de marge de manoeuvre dont disposait la Ville en 1989 en matière de fiscalité et d'endettement, accroître l'autofinancement net était le seul moyen de financer les besoins d'équipements.

3/ La maîtrise de la dette

Pour alléger la dette, le volume d'emprunts réalisés a toujours été inférieur au capital remboursé et il a été procédé à 3 renégociations.

Le stock de dette est passé de 243 millions au 1er Janvier 1989 à 183,7 millions au 1er Janvier 1999 soit une chute de 59,3 millions, soit pratiquement le montant des crédits d'équipement prévus au B.P. 1998.

Les intérêts de la dette ont été ramenés à 10 millions de francs en 1999 contre 22,6 millions en 1989 (soit plus de moitié moins) ; ils ont libéré d'autant la marge de manoeuvre de la ville.

Alençon a retrouvé depuis 1996 un niveau d'endettement normal (5.900 F par habitant au 1^{er} janvier 1999 contre 7.048 F du 1^{er} janvier 1998 pour la moyenne de la strate.

4/ L'allègement sensible de la fiscalité

Abandon de produit fiscal (hors transferts de compétence) consenti par la ville d'Alençon entre 1990 et 1999 : 18 millions de francs.

1) Evolution des taux de la ville

	1989	1999	Moyenne des 207 Villes en 99	Alençon 99/89
--	------	------	------------------------------	---------------

Taxe d'habitation	13,80 %	6,02 %	15,53 %	- 56,38 %
Foncier Bâti	37,97 %	11,80 %	21,44 %	- 68,92 %
Taxe Professionnelle	13,78 %	7,12 %	16,02 %	- 48,33 %

2) Evolution des taux cumulés (ville d'Alençon + Communauté urbaine)

	1989	1999	Moyenne 99 des 148 Villes + Groupements	Evolution taux cumulé Alençon 1989-1999
Taxe d'habitation	14,46 %	13,50 %	19,06 %	- 6,64 %
Foncier bâti	38,90 %	22,39 %	25,27 %	- 42,44 %
Taxe professionnelle	14,28 %	12,82 %	19,27 %	- 10,22 %

Entre 1989 et 1999, si on compare l'évolution des taux cumulés des trois taxes des 148 villes qui adhèrent à un groupement à fiscalité propre le nombre des villes qui ont diminué plus leur taux qu'Alençon est le suivant :

Taxe d'habitation 3 (Lons le Saulnier, Verdun, Mons en Baroeul)
Foncier bâti 1 (St Sébastien sur Loire)
Taxe professionnelle 2 (Fécamp et Marignanne)

En 1999, le propriétaire d'un pavillon moyen en Alençon bénéficie d'une réduction d'impôts locaux d'environ 1.000 F (950 F au titre du Foncier bâti et 120 F au titre de la taxe d'habitation).

5/ L'accroissement considérable des crédits d'équipement

Pour retrouver un niveau normal de dépenses d'équipement et rendre la Ville plus attractive, les dépenses réalisées sur la période 1989-1998 se sont élevées à 413,5 millions contre 184,6 millions sur la période 1977-1988, soit près de 229 millions de plus, soit le budget total d'une année de la Ville d'Alençon.

Si l'on compare uniquement les deux derniers mandats 138,3 millions de francs de travaux supplémentaires ont été réalisés.

Cette forte progression a été rendue possible grâce notamment à l'augmentation importante de l'épargne nette et ces dernières années à l'octroi de financements extérieurs.

Les travaux réalisés en voirie ont évolué comme suit, c'est-à-dire qu'ils ont été multipliés par 9 :

1977-1988	10,3 millions
1989-1998	95,6 millions

Ces chiffres illustrent les choix de la ville : faire d'Alençon l'une des plus belles villes de France portée par un fort esprit de justice.